

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1615

Approbation d'un contrat de sous mise à disposition entre la Ville de Lyon et le Football Club Croix-Roussien pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au Stade des Chartreux situé 57 Rue Henri Gorjus à Lyon 4e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1615 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE SOUS MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE FOOTBALL CLUB CROIX-ROUSSIEN POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT AU STADE DES CHARTREUX SITUÉ 57 RUE HENRI GORJUS A LYON 4E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Immobilière Les Chartreux est propriétaire du Stade des Chartreux situé 57 rue Henri Gorjus à Lyon 4^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 04092.

La Ville de Lyon est le principal locataire auprès de l'Association Immobilière Les Chartreux des installations de ce stade, en vertu d'une convention de mise à disposition à titre gratuit prenant effet à compter du 29 juin 2012 pour une durée de 20 ans, dont une durée de 10 ans ferme, et autorisant la Ville de Lyon à mettre à disposition d'un tiers les locaux à son usage exclusif.

De plus, l'utilisation du terrain de sport est partagée avec l'Association Immobilière Les Chartreux selon un planning d'occupation défini chaque année par le calendrier officiel de l'Institution des Chartreux, correspondant au temps scolaire.

Le Football Club Croix-Roussien compte actuellement 396 licenciés dont 324 de moins de 18 ans (données saison sportive 2014-2015), et a reçu pour trois saisons (2014 à 2017) le Label Qualité Ecole de Football de la part de la Fédération Française de Football.

Par conséquent, afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique du football, la Ville de Lyon met à disposition du Football Club Croix-Roussien, de manière exclusive, divers locaux d'une surface totale de 139 m² et des espaces extérieurs comprenant :

- un local de rangement,
- une salle de réunion,
- un bureau,
- un club house et office,
- autres locaux (sanitaires, local matériel).

Cette sous mise à disposition au Football Club Croix-Roussien est consentie à titre gratuit sur la base d'une redevance indiquée par la direction de l'immobilier d'un montant de 14 420 € en 2015.

Le Football Club Croix-Roussien aura à sa charge les dépenses de téléphone, de télécopie et de tout réseau câblé dont il souscrita les abonnements à son nom. Concernant les fluides, en présence de compteurs individualisés pour l'eau, le chauffage, l'électricité et le gaz, l'occupant souscrita les abonnements à son nom. Il paiera les abonnements et les consommations.

Il est donc nécessaire d'établir un contrat de sous mise à disposition de ces lieux.

Cette sous mise à disposition prendra effet dès sa signature pour se terminer le 28 juin 2022, date d'échéance de la convention liant la Ville de Lyon à l'Association Immobilière Les Chartreux et comportera des clauses de résiliation.

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Le contrat susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le Football Club Croix-Roussien pour la sous mise à disposition de locaux à titre gratuit au Stade des Chartreux situé 57 rue Henri Gorjus à Lyon 4^e est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT